CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2020

CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

ORGANISME INTERSECTORIEL DE COORDINATION AGRÉÉ PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

RUE MERCELIS 27 - 1050 BRUXELLES
TEL. : +32 (0)2 511.89.59 -
COURRIEL : INFO@CBCS.BE
RPM BRUXELLES : 0418480071
ONSS : 11 8097208
IBAN : BE50 0012 2417 0918

EDITEUR RESPONSABLE
MICHEL ROLAND
CBCS ASBL
27, RUE MERCELIS
1050 BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

01 **Le CBCS face à la crise sanitaire**

Prises de position

Centraliser et partager l'information

08 **Le CBCS coordonne l'Inter Fédération Ambulatoire**

Un premier semestre sous le signe de l'urgence

Une note de vision à faire connaître et reconnaître

15 **Le CBCS est partenaire de plusieurs projets**

Le CREBIS

L'Ecole de Transformation Sociale

Le Collectif 21

34 **Le CBCS collabore avec des institutions bruxelloises**

Ars Collaborandi et Care in the City

Groupe de Travail Ambulatoire-Promotion Santé

Iriscare

42 **Le CBCS analyse, rédige et communique**
Bruxelles Informations Sociales
Outils de communication
Une recherche menée par le CBCS

47 **Le CBCS se transforme**
Redéfinir le CBCS
Renouveler notre site internet
Continuer à se former

51 **Gestion interne**
Conseil d'Administration
L'équipe du CBCS

53 **Annexe**
Les activités du CBCS au regard de son agrément comme organisme intersectoriel de coordination

1. LE CBCS face à la crise sanitaire

L'équipe du CBCS fut touchée par la COVID-19 au pire moment, à savoir au tout début de la propagation du virus, alors que les premières mesures de confinement étaient mises en place. A ce moment, en bonne intelligence avec le CBCS, la Fédération des services sociaux, Céline Nieuwenhuys et Julie Kesteloot en tête, ont eu à cœur d'agir au nom de l'Interfédération ambulatoire et de l'y représenter dans différentes instances mises en place pour gérer la crise. Qu'elles en soient ici remerciées.

Dès fin mars 2020 néanmoins, notre équipe a repris le chemin du (télé)travail.

1.1 PRISES DE POSITION

01 CARTE BLANCHE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CBCS

En 2020, l'assemblée générale du CBCS aurait dû actualiser ses Statuts afin qu'ils reflètent au mieux l'association et son fonctionnement aujourd'hui. Il n'en sera rien. En effet, afin de ne pas volontairement être versé dans le nouveau Code des sociétés et des associations, le CBCS ne modifiera ses Statuts que contraint et forcé, le 31 décembre 2023.

Le 26 mai 2020, le journal Le Soir publie une carte blanche[1] signée par les membres du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique. Voici le texte de la carte blanche :

Tout fut plié en mars 2019. Le combat mené par certaines associations - dont le CBCS[2] - a été perdu et la nouvelle réglementation du Code des sociétés et des associations a été adoptée, la loi de 1921, revue en 2002, sur les ASBL mise au rebus. A chaque association de s'y ranger au plus tard le 31 décembre 2023. Fermez la parenthèse !

Le droit d'association est inscrit dans la constitution. Mais il ne suffit pas de le déclarer. Encore faut-il le permettre dans les faits voire l'encourager. Cela passe par reconnaître la spécificité de l'association. ***Or l'amalgame en un seul texte et sa place quasi en complémentarité des formes de sociétés commerciales ne le distingue plus*** *- aux sens littéral et figuré.*

Un moment-clé, cette loi de 2019[3] : un exemple parmi d'autres de l'enterrement de la fierté, de l'élan de s'associer pour des femmes et des hommes en quête d'engagement altruiste. Un symptôme de plus de « l'homo œconomicus » qui domine l'injonction donnée à notre condition d'être humain depuis des dizaines d'années, étape par étape. Il est pourtant évident que nous ne nous réduisons pas à cela. L'humain pensant, sensible, curieux, avide de sens est donc passé au second plan.

Nous soutenons que le droit de s'associer n'est pas une variable d'ajustement. ***Renforcer le climat entrepreneurial ne veut pas dire la même chose que renforcer le droit de s'associer pour porter un élan, une conviction, une ardeur, une envie d'être pleinement humain.***

[1] A RETROUVER ICI «LA CRISE SOCIO-SANITAIRE ACTUELLE DOIT RÉVEILLER L'ALTÉRITÉ DU FAIT ASSOCIATIF» - LE SOIR PLUS
[2] S'ASSOCIER ENTRE CITOYENS, UNE LIBERTÉ MENACÉE ! CBCS, MARS 2018 : HTTPS://WWW.CBCS.BE/S-ASSOCIER-ENTRE-CITOYENS-UNE-LIBERTE-MENACEE
[3] LOI DU 23 MARS 2019 INTRODUISANT LE CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (MONITEUR BELGE DU 04/04/2019)

La crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, et cette crise sociale qui nous submergera rapidement si des décisions fortes ne sont pas prises en faveur des plus vulnérables d'entre nous, n'est pas qu'un accident de parcours, une pause, c'est un stop qui devra modifier de façon robuste, comme disent les épidémiologistes, la vie associative.

Après un choc comme celui que nous vivons, où nous avons pu expérimenter à l'envi la force de l'engagement des métiers des soins et du social, cette loi de 2019 et ce qu'elle bafoue symboliquement apparaît de manière féroce. On ne peut pas avoir eu l'occasion, pendant quarante longs jours, de réfléchir, de ressentir, d'expérimenter nos besoins humains, de lutter avec bravoure dans le chef de celles et ceux qui sont en première ligne et continuer à absorber passivement le discours entrepreneurial comme un horizon unique et indépassable.

Revenir à une loi particulière qui ne parlerait que du droit de s'associer n'est pas un rêve. Tenir compte de l'évolution, des dérives possibles, n'est pas un problème et n'implique que des changements sur la forme et certainement pas sur le fond. Il y a un précédent : la Cour constitutionnelle ne vient-elle pas d'annuler la loi sur le « travail semi-agoral », un autre combat auquel le CBCS a pris part[4].

C'est le moment ou jamais de faire reconnaitre la juste place du secteur associatif. Il nous faut faire un travail auprès des parlementaires pour revenir à un texte distinct. Une loi de 2021, un siècle après celle de 1921, qui actualiserait les conditions pour s'associer face aux défis du siècle. N'est-ce pas - présenté ainsi - un défi soutenable, souhaitable et mobilisateur ?

Dans la foulée, il nous parait d'autant nécessaire de remettre à l'avant des préoccupations du politique:

- *La mise en application de la Charte associative qui consacre la place que l'Etat reconnaît au secteur associatif dans toute son ampleur, sa diversité et sa liberté[5] ;*
- *Un Commissaire délégué à la Vie associative afin de veiller "à ce que chaque ministère puisse décliner les principes de la charte en prenant en compte les spécificités des secteurs concernés";*
- *C'est maintenant qu'il faut se mobiliser pour ce virage à 180°. L'opportunité de retrouver la noblesse de s'associer en conscience et en toute dignité est à portée de main. Il nous faut l'accomplir.*

Le conseil d'administration du CBCS, mai 2020

[4] HTTPS://WWW.CBCS.BE/LA-LOI-SUR-LES-500-EUROS-DEFISCALISES-EST-ANNULEE-PAR-LA-COUR-CONSTITUTIONNELLE
[5] CHARTE ASSOCIATIVE : UN TRÈS TRÈS LONG PARCOURS, CBCS, JUILLET 2013 : HTTPS://WWW.CBCS.BE/CHARTE-ASSOCIATIVE-UN-TRES-TRES

02 NEWSLETTER DU CBCS

En mai 2020, l'équipe du CBCS prend position et appelle à renforcer les mesures sociales d'urgence en faveur des personnes les plus vulnérables. Ce texte qui a pour titre « Faut-il la COVID-19 pour taper sur le clou ? » est publié en Une de la newsletter du CBCS du 04 mai 2020 [6].
En voici le contenu :

Qu'avons-nous appris de cette crise ? Que là où ça craque en premier, que là où la souffrance se répand d'abord, c'est là où les limites étaient dépassées depuis longtemps : dans les lieux de relégation, dans la rue et dans les logements précaires, dans les camps de migrants, dans les prisons, dans les maisons de repos mais aussi, bien sûr, dans les hôpitaux et les endroits de soins.

Que la santé ne se résume pas à l'acte de soigner et que le modèle biomédical – à savoir, la prise en charge centrée sur la maladie au sens général et non sur le malade comme individu - a aussi ses limites.

Que même en situation de pandémie, les inégalités existent et produisent leurs effets, le terme de « comorbidité » étant très souvent synonyme d'« inégalité sociale de santé».

Que, comme le montrent les premières mesures de déconfinement, le rapport de force socio-politique demeure et qu'une fois réparés, les corps sont d'abord priés d'aller travailler et de consommer.

Ces enseignements mettent le projecteur sur ceux que notre système, férocement inégalitaire et individualiste, oublie de façon organisée : les laissés pour compte, les travailleuses et travailleurs de l'ombre, les familles en difficulté, …

La situation actuelle a cette vertu : elle révèle les failles de notre système social, sanitaire et politique. Cette crise montre aussi que, face à l'urgence, il est possible d'imaginer et de réaliser des transformations jusqu'alors impensables, il est possible de casser les logiques les plus ancrées et remettre en cause les règles les plus solides. Les discours critiques et les propositions alternatives prennent soudain de l'épaisseur et s'ancrent davantage dans la réalité.

[6] SOCIAL-SANTÉ : FAUT-IL LE COVID-19 POUR TAPER SUR LE CLOU (…) (CBCS.BE)

Ce moment de créativité, nous pouvons le saisir pour lutter contre les inégalités, renforcer la solidarité, élargir la participation à la prise de décision, bref viser une vie meilleure pour le plus grand nombre. Ce que nous vivons tous aujourd'hui – avec des niveaux très différents de difficultés – rappelle combien le dogme du tout au marché, les politiques d'austérité devenues permanentes, le démantèlement de nombreux dispositifs de l'état social et la régression des législations en matière d'accessibilité aux droits sociaux conduisent à un phénomène structurel de précarisation :

« Les situations que les professionnels du secteur social-santé bruxellois ont quotidiennement dans leurs salles d'attente ou leurs bureaux ne sont plus seulement le produit de parcours malheureux ou d'événements inattendus mais, de plus en plus souvent, la conséquence d'un enchevêtrement de décisions politiques, de logiques économiques et d'une évolution sociétale globalement subie et acceptée, sinon désirée. » (Extrait du rapport intersectoriel 2018, CBCS)

Ce que nous vivons tous aujourd'hui – mais avec une exposition inégale au risque - montre que l'organisation des systèmes socio-sanitaires, comme celle des autres pans de la vie en société, est avant tout un choix politique. Le Bureau fédéral du Plan ne dit pas autre chose dans ses recommandations : pour que l'indicateur du "Bien-être ici et maintenant" (BEIM) de la population s'améliore rapidement, « les politiques de sortie de crise devraient se concentrer en priorité sur les groupes vulnérables ».

Dès aujourd'hui, appuyons sur le long terme les mesures prises en faveur des personnes les plus fragiles : moratoire sur les expulsions, accès facilité aux soins de santé pour les personnes sans-papiers, renforcement de l'aide sous forme de chèques repas et chèques énergie, accès au logement pour les personnes sans-abri, …

En ce sens, veillons à ce que les mesures sociales urgentes à prendre soient effectives :

- *Augmenter les minima sociaux (aujourd'hui, en dessous du seuil de pauvreté)*

- *Augmenter les allocations familiales régionales pour les ménages dans le cadre du système d'allocations majorées. Avec une attention particulière pour les groupes de personnes handicapées et pour les déficits financiers des étudiants qui travaillent. Prévoir aussi des mesures spéciales d'aide, à côté des allocations familiales, vu les dépenses supplémentaires liées au confinement (aide à l'achat d'ordinateur par exemple pour que les enfants puissent suivre l'enseignement à distance…)*

- *Automatiser rapidement l'accès à toute une série de droits, tout simplement car les gens précarisés, vu le confinement, ne peuvent se rendre physiquement dans les services ad hoc*

- *Transformer l'aide alimentaire, délivrée notamment par les banques alimentaires - les gens ne pouvant se déplacer que difficilement pour aller chercher leur colis – en bons d'achat dans les magasins. Plus simple et plus accessible, ce dispositif rendrait également les personnes plus autonomes dans leur alimentation*
- *Assurer le report sans frais des prêts à la consommation*
- *Régulariser temporairement les sans-papiers. A Bruxelles, ils représentent 7 à 9 % de la population*

Par ailleurs, une multitude de textes ont été produits dans lesquels s'accumulent constats, propositions et revendications. Il est urgent et capital de nous en saisir, de les discuter et de peser pour faire advenir celles qui nous semblent les plus désirables [7] .

L'équipe du CBCS

03 PLAIDOYER DE L'INTER FÉDÉRATION AMBULATOIRE

Afin de faire face à la crise sociale, le gouvernement bruxellois décide d'un Plan de Relance et de redéploiement [8]. A cette occasion, le CBCS dépose, au nom de l'Inter Fédération Ambulatoire, un plaidoyer visant à orienter les mesures de soutien à nos secteurs.

Ce plaidoyer étaie les **mesures prioritaires pour faire face à la crise aujourd'hui et demain**. Il est soutenu par une carte blanche parue sur le site du journal Le Soir [9].

[7] VOIR SUR LE SITE INTERNET DU CBCS, ONGLET COVID-19, « PENSER DEMAIN »
[8]PLAN-DE-RELANCE-DOSSIER-DE-PRESSE-FR.PDF (RUDIVERVOORT.BRUSSELS)
[9]A RETROUVER ICI

1.2. CENTRALISER & PARTAGER L'INFO

Face au flux d'informations qui arrivent de toute part, les services et fédérations de première ligne sont confrontés à la difficulté de centraliser et retrouver la bonne information. Le CBCS met ainsi en place sur son site internet un espace dédié aux professionnels du social et de la santé afin d'y retrouver, d'une part, l'essentiel des informations relatives à l'organisation des services ambulatoires « **Agir aujourd'hui** » ; d'autre part, une compilation de textes pour « **Repenser demain** » qui relaient constats, propositions et revendications qui foisonnent dans ce contexte de crise sanitaire.

2. Le CBCS coordonne l'Inter Fédération Ambulatoire

Personnes de contact : Alain Willaert, Jacques Moriau et Evelyne Wetz

Le CBCS organise l'Inter Fédération Ambulatoire (IFA) : **lieu d'échange, d'analyse, d'information, de propositions entre les différentes fédérations de la santé et du social.**

- La Fédération des services sociaux
- La Fédération des services bruxellois d'aide à domicile
- La Fédération des maisons médicales
- La Fédération laïque de centres de planning familial
- La Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial
- La Ligue bruxelloise pour la santé mentale
- La Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes
- La Fédération bruxelloise pluraliste des soins palliatifs et continus
- La Fédération bruxelloise des centres de coordination de soins et de services à domicile
- Le Centre d'appui – Médiation de dettes
- La Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris

En 2020, le travail au sein de l'IFA a connu deux temps…

- Un premier moment, entre mars et juin, qui se caractérise par **l'inattendu de la crise et l'importance de se transmettre la bonne information aux bons endroits**
- Ensuite, à partir de septembre, la concrétisation d'un travail mené depuis plus d'un an au sein de l'IFA à travers la publication de la **Note de Vision de l'Inter Fédération Ambulatoire**

2.1. UN 1ER SEMESTRE SOUS LE SIGNE DE L'URGENCE

De mars à juin, les réunions de l'IFA sont hebdomadaires. Chaque mercredi matin, les représentants sectoriels et le CBCS se coordonnent sur une série de dossiers, tels les achats de matériel de protection, le numéro vert social et les autres numéros d'urgence, ainsi que pour centraliser les informations qui nous arrivent de manière éclatée. Enfin, c'est dans ce cadre que le plaidoyer (voir supra p.6) est rédigé.

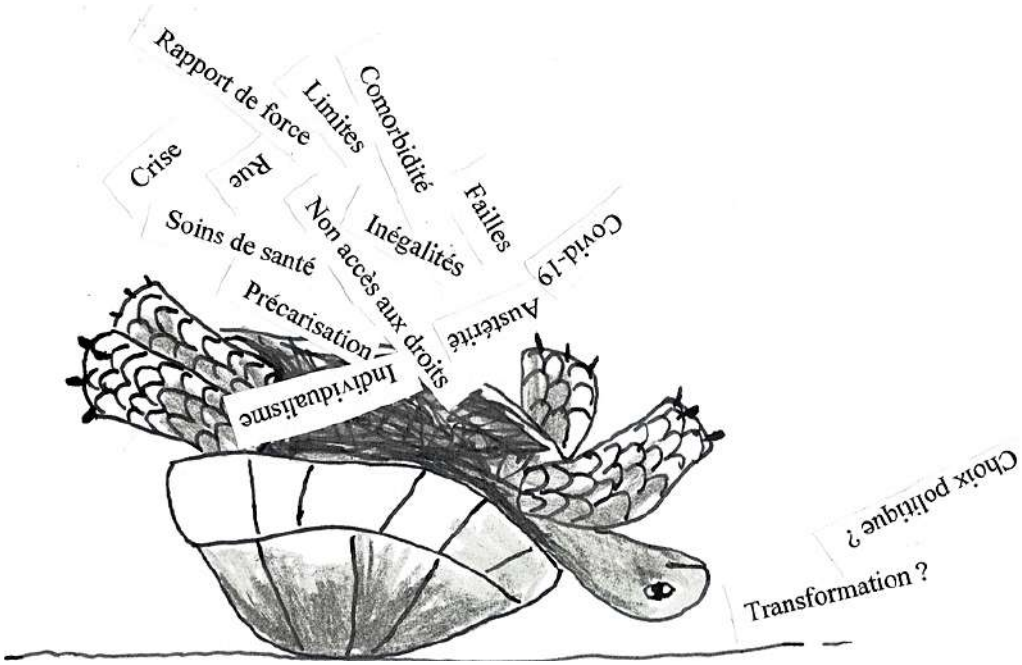

2.2. UNE NOTE DE VISION À FAIRE CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE

Depuis 2019, le CBCS a encadré l'IFA pour parvenir à produire une **note de vision politique destinée à mettre en avant la conception que les différents organismes de coordination et/ou de représentation des secteurs social-santé ont de l'organisation de l'aide et des soins de première ligne.**

Cette note a été publiée et rendue publique en septembre 2020.

Cette note est **une vision, et non une note programmatique**. Elle ne présage ni de la façon dont les services devraient s'organiser concrètement sur le terrain ni des questions liées au financement de cette offre. La note ambitionne d'être un **outil de réflexion** qui permette de mettre à plat les enjeux en termes d'organisation de l'offre au niveau de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette note devrait donc trouver à s'articuler avec deux autres chantiers qui porteraient sur les dispositifs à mettre en place et sur l'allocation des moyens. Deux outils opérationnels portés par les autorités bruxelloises s'en approchent : Brussels Takes Care (le Plan Social Santé Intégré) et le Plan de relance et redéploiement mis en œuvre par suite de la pandémie de COVID-19.

Ce texte est né de la lecture de la déclaration de politique générale (DPG) de juillet 2019. Deux choses nous ont sauté aux yeux : la volonté de ne plus considérer la Commission communautaire française comme une île et de pointer davantage les possibilités de collaboration avec les autres entités fédérées présentes à Bruxelles, ainsi que l'intention de mettre en place des Etats généraux social-santé. C'est en pensant à ces Etats généraux social-santé que cette note de vision a été écrite.

Entre-temps, la Covid-19 s'est invitée et a chamboulé le programme. Mais elle ne nous a pas empêché de finaliser cette note, d'en faire la promotion et de l'articuler avec les autres dispositifs de réflexion.

Depuis la publication de la note, **le CBCS porte le débat dans un maximum de lieux institués de concertation, de consultation et de décision, afin d'œuvrer à la définition d'une vision politique social-santé à long terme pour la Région bruxelloise**. La note a ainsi été présentée à Alain Maron, ministre en charge de la santé et de l'action sociale (Cocof-Cocom) et aux membres de son Cabinet concernés par ces matières ainsi qu'au groupe politique PS du Parlement bruxellois.

En 2021, elle fera également l'objet d'un débat au sein du Parlement francophone bruxellois et sera présentée au Conseil consultatif de la COCOF, à Brupartners et à l'ensemble des services ambulatoires via leurs fédérations.

01 LES GRANDES LIGNES DE LA NOTE DE VISION

L'objectif est de se donner les moyens d'avoir des services d'aide et de soins de qualité et accessibles pour répondre aux besoins des Bruxellois. Deux notions sont essentielles à ce niveau : qualité et accessibilité.

Pour ce qui est de l'accessibilité, l'idée est que chaque Bruxellois (le terme est tout le long de ce texte utilisé de manière épicène) se voit proposer un accès égal à une offre d'aide et de soins dans un espace de proximité. À cet effet, nous avons listé une série d'éléments permettant, selon nous, d'améliorer cette accessibilité.

- Le premier élément est l'approche par territoire d'intervention. Le principe est de définir des zones d'intervention sur Bruxelles et, à partir de ces territoires et des populations qui y habitent, de repenser l'action des services d'aide et de soins.
- Le deuxième élément consiste à offrir un service minimum sur ces territoires. Cette offre de base doit être pensée de façon globale, coordonnée et concertée avec l'ensemble des acteurs de l'aide et des soins, et ce, quelle que soit l'entité subsidiante.
- Troisième élément, les services répartis sur ce territoire devraient avoir une obligation de prise en charge des citoyens-usagers. Autrement dit, quelle que soit la porte d'entrée utilisée par ce dernier, celui-ci sera redirigé, et accompagné dans cette redirection. Les services ont donc une responsabilité par rapport à la population qui habite le territoire.

- Enfin, l'accès à une information claire et lisible est une notion importante lorsque l'on parle d'accessibilité. Il convient donc de se donner les moyens de fournir cette information aux citoyens.

La qualité, quant à elle, dépend de deux éléments : d'abord, des conditions de travail des acteurs et des professionnels de terrain ; ensuite, de la manière dont s'organise l'offre d'aide et de soins.

La condition sine qua non d'un travail de qualité est le temps que l'on peut y consacrer. Les travailleurs de terrain doivent disposer du temps nécessaire pour intervenir de manière qualitative et la crise que nous traversons en est le témoin révélateur. Mais il faut également disposer du temps nécessaire pour coordonner l'action des différents services, pour innover, pour assurer la formation du personnel et développer son expertise. Il faut donc à tout prix sortir de la logique d'urgence.

Dans le même ordre d'idées, il faut pouvoir offrir aux travailleurs des contrats stables, mais aussi des moyens matériels et une infrastructure permettant de fournir ce travail de qualité. Il faut donc sortir des techniques marchandes de management, qui ne correspondent pas du tout aux métiers d'aide et de soins. Toujours dans la même logique, la manière d'organiser le suivi des différents services devrait intégrer des données qualitatives plutôt qu’essentiellement quantitatives.

En ce qui concerne l’organisation de l’offre, divers aspects entrent en ligne de compte. Le premier consiste à donner davantage la parole non seulement aux professionnels de terrain, qui sont les premiers concernés, mais également aux citoyens-usagers, vus comme des personnes ressources pour nous aider à repenser l'action.

La cohérence, non seulement entre territoires d'intervention, mais aussi entre politiques bruxelloises, pour disposer d'un socle commun, est un autre élément important. Il faut adopter une approche transversale, à savoir intégrer les éléments d'aide et de soins dans les diverses compétences bruxelloises. L'objectif est de tenir compte de tous les facteurs qui participent à la précarité et au mal-être des Bruxellois.

Pour articuler besoins et offre, la note de vision politique propose une série d'outils.

D'abord, le diagnostic communautaire peut être utilisé comme instrument d'analyse pour connaître les besoins, y compris ceux non exprimés, et adapter l'offre en conséquence.

Ensuite, la participation des citoyens et usagers doit être rendue possible, mais sans en faire une injonction.

Enfin, une évaluation globale des politiques permettrait d'adapter l'offre.

02 LES SUITES DE LA NOTE DE VISION

La Note de Vision ouvre trois horizons de travail et 5 chantiers concrets :

- **La réorganisation pratique de l'offre sur le terrain**
- **La refonte des textes légaux**
- **La question des logiques de financement**

Le premier des cinq chantiers – qui constituent autant de pas vers la réorganisation des services – consiste à **élargir le débat**. Il s'agit donc de présenter cette note à la plupart des instances qui ont un intérêt dans le développement des politiques social-santé sur le territoire régional. À nos yeux, il s'agit également et, surtout, d'aborder cette question **avec les acteurs de terrain** qui seront amenés à résoudre les problèmes concrets posés par cette réorganisation et à s'approprier les questions mises en débat par la note.

Pour mettre en œuvre une telle dynamique – et c'est le second chantier – il importe de **constituer un service d'appui chargé de mettre en pratique la note et les missions y afférentes.** Il s'agit plus exactement des missions d'évaluation, de formation à destination des intervenants de terrain, de recherche-action et d'appui à la participation des travailleurs et des citoyens usagers. À nos yeux, ce point d'appui trouverait tout son sens à être accueilli par le CBCS.

Un troisième point, crucial, est le fait de s'attaquer à **la définition des territoires d'intervention**. Il s'agit vraiment de la pierre angulaire de la réforme ou de la réorganisation telle qu'elle est présentée dans la note de vision. Si nous voulons « territorialiser » les politiques et mener une politique qui vise l'égalité de l'offre pour tous les citoyens, il faut parvenir à diviser la Région bruxelloise en plusieurs territoires sur lesquels serait proposée une offre équivalente. Il est impératif d'avancer sur ce point essentiel, qui requiert un débat dynamique entre tous les acteurs concernés.

Le quatrième point est la **mise en place d'une évaluation globale des politiques social-santé** qui ont été menées jusqu'à présent sur le territoire de la Région, afin de permettre une réflexion plus poussée. Cela nous indiquerait dans quelle direction aller, ce qu'il faut modifier ou améliorer et ce qu'il faut maintenir ou renforcer.

Enfin, il nous semblerait opportun de mettre en place dès maintenant un groupe de travail qui pourrait réunir des membres des cabinets, des administrations, des fédérations de service et des partenaires sociaux. En se penchant d'emblée sur la **refonte des textes légaux**, ce groupe de travail permettrait d'engranger, au fur et à mesure, les acquis des quatre premiers chantiers – et des éventuels autres. Cela permettrait une réflexion en amont quant à l'écriture des prochains décrets ou ordonnances.

[10] A CET EFFET, LE CBCS A DÉMARRÉ UN GROUPE DE TRAVAIL "TERRITOIRES" AU SEIN DU GROUPE CARE IN THE CITY (VOIR INFRA - LE CBCS COLLABORE AVEC DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES)

3. Le CBCS est partenaire de plusieurs projets

L'augmentation constante de la précarisation, l'accumulation de nouveaux problèmes sociaux (migrations, grande pauvreté, complexification des demandes) et les modifications récentes du paysage institutionnel (VIe Réforme de l'Etat) font apparaître de nouveaux et importants enjeux pour l'ensemble du secteur ambulatoire.

Parmi ceux-ci, nous importent particulièrement les conséquences que cela fait peser sur l'offre de services social/santé, notamment en termes de réorganisation des services de première ligne sur le territoire régional.

Mais que savent et que pensent les équipes, au sein des services de ces nouveaux enjeux ? Quelles questions identifient-elles par rapport à leurs pratiques de terrain ? Quels aménagements leur permettraient, selon elles, de mieux travailler transversalement ?

Il est important d'évaluer les effets de la nouvelle situation sur le terrain, au plus près du travail des services. Il est particulièrement intéressant d'évaluer quels sont les manques et les besoins aujourd'hui pour affronter au mieux ces nouveaux enjeux et mieux travailler ensemble.

Cela passe par la **conscientisation des travailleurs aux enjeux sociopolitiques de l'aide et du soin.**

Les initiatives du Centre de recherche bruxellois contre les inégalités sociales (CREBIS), de l'Ecole de transformation sociale (ETS) et du Collectif 21 ambitionnent de donner aux travailleurs des secteurs social-santé ambulatoire des clés de compréhension de l'environnement politique, économique et institutionnel et de son impact sur leur travail. Articuler en connaissance de cause les problématiques des secteurs aux compétences régionales et permettre aux professionnels de mieux comprendre et réfléchir les enjeux pour agir sur ceux-ci plus efficacement sont les dimensions centrales de ces projets.

3.1. LE CREBIS

Personnes de contact : Jacques Moriau et Marjorie Lelubre

Le CBCS, en partenariat avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités, l'UCL et l'ULB, coordonne le CREBIS, un centre de recherche collaborative et engagée qui réunit chercheurs, intervenants et usagers par des méthodes basées sur la co-construction. Il valide ses recherches par les effets qu'elles entraînent sur le terrain.

Mis en place en décembre 2019, le CREBIS a pour objectif de **renforcer les liens entre les mondes de la recherche et de l'intervention sociale dans un but de justice sociale.** Sa force est de reposer sur un partenariat innovant qui allie milieux associatif et académique. A l'initiative du CBCS et du Forum-Bruxelles contre les inégalités, le CREBIS bénéficie d'un ancrage fort sur le terrain social-santé à Bruxelles. Ses premières activités ont d'ailleurs rencontré un vif succès auprès des professionnels de première ligne. Soutenu par deux centres de recherche universitaires, Metices (ULB), et le Cirtes (UCLouvain), le CREBIS entend déployer des protocoles, méthodes et outils validés scientifiquement pour garantir la robustesse de ses démarches.

Le CREBIS bénéficie du parrainage du Cremis (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales) afin d'asseoir son développement. Bien que les contextes bruxellois et montréalais présentent d'importantes disparités, les échanges entre les deux centres sont de nature à nourrir les projets du CREBIS.

Le CREBIS promeut une vision de la recherche collaborative en défendant des **processus de recherche qui refusent la hiérarchisation des savoirs expérientiels (vécu des personnes), professionnels et théoriques.** Toutes les parties prenantes (usagers des services, intervenants sociaux et chercheurs) sont invitées à devenir des actrices à part entière de la recherche et à se réapproprier ses résultats et ses outils. La reconnaissance d'une même légitimité n'implique pas de confondre les rôles de chacun. Ces savoirs ont des spécificités et doivent être évalués selon des critères de validité qui prennent en compte ces spécificités.

Le CREBIS développe une **recherche engagée** avec pour objectif ultime de mettre les connaissances produites au service de la société. Il s'agit de s'interroger sur l'usage concret de ces connaissances par tous et au service de tous.

Pour remplir ses missions, le CREBIS développe 5 types d'activités :

- Co-produire des connaissances en vue de lutter contre les inégalités par le biais de projets de recherche ;
- Accompagner méthodologiquement des processus de recherche en vue d'en renforcer l'aspect collaboratif ;
- Former les chercheurs et les intervenants sociaux aux principes de la recherche collaborative (séminaires, groupes de travail, colloques) ;
- Promouvoir la recherche collaborative et ses résultats (politique de publication scientifique et de vulgarisation + volonté de développer de nouveaux canaux de diffusion) ;
- Plaider en faveur de la recherche collaborative, notamment auprès des potentiels commanditaires.

01 REALISATIONS EN 2020

Création d'une identité visuelle

Pour que le CREBIS puisse disposer d'une identité visuelle propre, un travail a été réalisé avec une graphiste pendant plusieurs mois pour aboutir à deux outils de communication : un logo et un folder de présentation du CREBIS.

Organisation du colloque « Chercheurs et travailleurs sociaux : on se mélange ? »

Prévu initialement en mars 2020, ce colloque a été annulé en raison de la crise sanitaire. Après un premier report en septembre 2020, le colloque aura finalement lieu en mars 2021 en virtuel (cf. infra).

Mise en place du bureau scientifique et du comité de pilotage

Le CREBIS est accompagné par un bureau qui se réunit a minima mensuellement pour faire le point sur les dossiers en cours et organiser les perspectives. Le Bureau est composé de Nicolas De Kuyssche, Jacques Moriau, Martin Wagener et Marjorie Lelubre. En 2020, il s'est réuni à 13 reprises (principalement, par le biais de la plateforme Zoom).

Parallèlement, un Comité de pilotage a été constitué. Il est composé de représentants des professionnels de terrain (en majorité) et du monde de la recherche (académique et institutionnelle).

Il rassemble 12 membres (+ les membres du bureau du CREBIS). En 2020, il a été réuni pour la première fois le 27 octobre.

A la demande de ce comité, un groupe de travail « Financement du CREBIS » a été mis en place. Il se réunira pour la première fois en 2021. Ce groupe de travail a pour objet d'assurer au CREBIS des sources de financement diversifiées, pour garantir son indépendance, mais aussi récurrentes, pour organiser son action à moyen et long terme.

Parution du Pauvérité, revue trimestrielle du Forum-Bruxelles contre les inégalités

Le numéro du Pauvérité consacré à la création du CREBIS et à la présentation de quelques grands principes de la recherche collaborative, paru en juin 2020, a permis la mise en place de partenariats et de contacts avec la presse.

Lancement de l'enquête en ligne - « Quel rôle pour la recherche dans le secteur social-santé à Bruxelles ? »

En pleine crise sanitaire et sans possibilité de nous rendre directement sur le terrain, nous avons opté pour une enquête en ligne pour amorcer de premiers contacts avec les professionnels de terrain. Celle-ci a été lancée en juin 2020 (envoi à la base de données du Forum ainsi que sur les réseaux sociaux et sites du CBCS et du Forum). Elle se composait de deux grandes parties, la première visant à appréhender les représentations des intervenants sociaux quant à la recherche et la seconde, à identifier les préoccupations du secteur (et pour lesquelles la recherche pourrait apporter un regard nouveau). Selon les questions, nous avons obtenu entre 120 et 140 réponses en 6 semaines, avec une représentativité des différents secteurs du social-santé à Bruxelles.

L'équipe du CREBIS a analysé ces questionnaires au cours de l'été (des notes d'analyse en ce sens sont disponibles). Quatre thématiques centrales sont apparues comme des préoccupations communes à l'ensemble des secteurs : le logement, le non-recours, la multiculturalité et le rôle politique des travailleurs sociaux.

Comme initialement annoncé, nous souhaiterions que cette enquête ne soit qu'une première étape dans l'établissement de liens entre le CREBIS et les intervenants de terrain. Notre objectif est donc de poursuivre la démarche avec l'organisation d'ateliers d'analyse collective pour approfondir ces quatre thématiques. Nous pensons essentiel que ce travail puisse se réaliser « en présentiel ». Ce dossier est donc actuellement en attente.

Accompagnement méthodologique de l'équipe de recherche de Bruss'Help

Dès la mise en place du CREBIS, des contacts ont été amorcés avec la cellule Recherche de Bruss'Help et sa direction. La crise sanitaire et le rôle central qu'y a joué Bruss'Help avaient mis cette collaboration entre parenthèse. A l'été, de nouveaux contacts ont pu avoir lieu.

Une première séance d'accompagnement s'est finalement déroulée en décembre. Cet accompagnement se poursuivra en 2021. L'objectif est de soutenir la cellule de recherche de Bruss'Help dans la définition de sa posture de chercheur. Ce travail se fait au départ des projets de recherche mis en place par Bruss'Help et en s'inspirant des principes de la recherche collaborative.

Participation à l'Espace collaboratif « Croisement des savoirs » mis en place par ATD, le CNAM et le CNRS.

Suite à la parution du Pauvérité, l'équipe du CREBIS a été sollicitée par ATD-Quart Monde pour évoquer la place du savoir expérientiel dans son projet. De cette rencontre, deux pistes de collaboration sont sorties : d'une part, l'intégration d'un membre d'ATD-Quart Monde au sein du Comité de pilotage du CREBIS et d'autre part, l'intégration du CREBIS au sein de l'Espace collaboratif « Croisement des savoirs » mis en place par ATD, le CNAM et le CNRS. Une première rencontre s'est déroulée le 5 octobre à Paris avec le groupe de chercheurs de cet espace et une seconde, en décembre, en distanciel avec les trois groupes (chercheurs, professionnels et usagers) impliqués dans cet espace collaboratif. La thématique de travail concerne la méthodologie du croisement des savoirs d'ATD, qui favorise notamment le travail en groupe de pairs. Un colloque sera organisé en septembre 2022 pour faire état de ces travaux.

Intégration de l'ABFRIS

Le CREBIS est également membre du Comité scientifique de l'ABFRIS (Association belge pour la formation, la recherche et l'intervention sociale, www.abfris.be) dont l'objectif est de renforcer les liens entre ces trois piliers. L'ABFRIS est membre de l'AIFRIS, association au niveau international qui organise tous les deux ans un colloque pour évoquer ces liens. En 2022, ce colloque international aura lieu à Bruxelles et l'ABFRIS est chargée de son organisation. La thématique sera l'implication d'un quatrième pilier au sein de l'AIFRIS, à savoir les usagers. Au vu de la proximité des objectifs entre nos deux organisations, il semblait intéressant de pouvoir mener cette collaboration. Une réunion trimestrielle est organisée afin de mener à bien cette organisation. La première étape consiste en la rédaction d'un appel à contribution international accessible aux quatre piliers.

Présentation du CREBIS au XIIème Séminaire international de recherche du master en ingénierie et action sociales Louvain-La-Neuve/Namur - Quelle(s) alliance(s) possible(s) entre les mondes de la recherche et de l'intervention sociale ? A quelle(s) condition(s) et pour quel(s) effet (s) ? par Marjorie Lelubre

Cet événement s'est tenu devant une cinquantaine d'étudiants en ingénierie sociale et avait pour objet d'expliquer les grands principes de la recherche collaborative au cours d'une intervention d'une heure, suivie d'un débat (événement organisé en présentiel et à distance). Des rencontres similaires avec les étudiants sont prévues en 2021.

Recherche de financements

Nouvelle initiative, l'équipe du CREBIS s'est fortement impliquée dans la recherche de moyens financiers lui permettant d'assurer son fonctionnement futur. De nombreuses pistes ont été ouvertes, en voici un bref résumé :

- Observatoire de la santé et du social : appel à projet sur la réalisation d'un guide méthodologique pour réaliser un diagnostic local. Le CREBIS s'est montré intéressé à répondre à cet appel en défendant l'idée de créer un outil de diagnostic collaboratif, perspective qui a intéressé l'Observatoire. Nous avons répondu à cet appel et obtenu le financement.
- Appel à projet PYSI (Innoviris)
- Demande de subvention facultative à la COCOM
- Fonds sociaux des Commissions paritaires

Actuellement, l'obtention de l'un de ces subventionnements permet le maintien en poste d'un chargé de recherche. Si nous obtenons un financement complémentaire, nous pourrons alors étoffer l'équipe du CREBIS.

Participation à un projet de recherche en collaboration avec l'Université de Montréal, l'Université de Genève, l'Université Libre de Bruxelles et du CREMIS (Montréal)

Le CBCS, à travers le CREBIS et la personne de Jacques Moriau, participe par ailleurs à un projet de recherche regroupant des équipes de l'Université de Montréal, de l'Université de Genève, de l'Université Libre de Bruxelles et du CREMIS (Montréal). Ce projet, intitulé « Démocratiser les institutions de santé. Participation des usagers à l'offre de soins et services de santé à Montréal, Genève et Bruxelles » et s'étendant de 2020 à 2022, vise à analyser les pratiques entourant la participation des usagers aux différents stades de l'offre de soins et services des institutions de santé à Montréal (patient partenaire), Genève (pair praticien) et dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (expert du vécu).

Ce projet a une double ambition :

- Scientifique : le croisement des savoirs et les mises en perspective des modèles de participation des usagers dans les différents contextes organisationnels et socio-politiques permettront d'identifier les pratiques d'implication les plus efficaces.
- Pratique : produire des recommandations sur les pratiques d'implication des usagers afin d'améliorer la qualité des soins et services offerts.

L'ULB, l'UdeM, l'UNIGE, le CBCS et le CREMIS collaborent déjà à plusieurs niveaux. La continuation du travail de comparaison et de conceptualisation des conditions d'une véritable démocratie en santé renforce la qualité du projet, en plus de favoriser des travaux scientifiques conjoints. La construction d'un module de formation à la démocratie en santé à destination des professionnels de terrain renforcera la collaboration.

Par son objectif et ses méthodes de recherche participative, il s'intègre tant dans les suites de la note de vision que dans le cœur de l'activité du CREBIS.

Pratiquement, les visites croisées entre partenaires prévues en 2020 n'ont évidemment pas pu se tenir. Elles ont été remplacées par une série de quatre séminaires en visioconférence réunissant une quinzaine de personnes (chercheurs, professionnels et usagers). Tenant compte de la situation sanitaire, le programme de travail prévoit la tenue d'un séminaire international d'ici la fin de l'année 2021 et, si possible, la reprise des visites croisées d'institutions.

02 PERSPECTIVES POUR 2021

Colloque "Chercheurs et travailleurs sociaux: on se mélange ?"
Ce colloque (en virtuel) est organisé en partenariat par Le Forum - Bruxelles contre les inégalités, le CBCS, l'ULB, l'UCL, BRUXEO et UNIPSO, dans le cadre du certificat interuniversitaire européen en développement et innovations sociales.

Pour respecter les principes du croisement des savoirs, les interventions sont prévues en binôme (un chercheur et un professionnel de terrain/usager). Suite à un appel à contribution, nous avons sélectionné 12 binômes répartis en 6 ateliers aux thématiques diversifiées (en après-midi). Deux binômes interviendront en plénière, après une intervention introductive par Stéphane Rullac.

La publication d'un ouvrage aux presses universitaires de l'ULB suivra ce colloque.

Co-construction d'un outil de diagnostic local à destination des acteurs du social-santé à Bruxelles
Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un consortium composé des partenaires suivants : le CREBIS, l'Ecole de Santé Publique (ESP-ULB), l'Institut de gestion de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le Centre de diffusion de la culture sanitaire et le centre interdisciplinaire recherche, travail, Etat et société.
Deux types de livrables sont attendus en fin de projet:
Livrable 1 – « Manuel didactique d'élaboration d'un diagnostic local social-santé en Région bruxelloise »
Livrable 2 – « Guide de ressources bruxelloises pour construire mon diagnostic local »

Participation à l'école thématique sur la recherche collaborative de l'asbl Confluences
Initialement prévue en janvier 2021 en présentiel, cette école a été reportée en mars (en virtuel). Le CREBIS y prendra part et animera un atelier autour de la thématique « Attentes et besoins des professionnels de terrain par rapport à la recherche collaborative ». Nous participerons par ailleurs à toute l'école qui se tiendra sur 5 demi-journées.

3.2. L'ÉCOLE DE TRANSFORMATION SOCIALE

Personnes de contact : Jacques Moriau et Stéphanie Devlésaver

Le CBCS, en partenariat avec d'autres associations, met en place l'Ecole de Transformation Sociale, un espace de travail et d'expérimentations partagées. Ce dispositif rassemble des travailleurs sociaux, chercheurs, militants, citoyens, pairs-aidants... avec 3 types d'expertise : professionnelle, expérientielle (à partir du vécu des personnes) et académique.

01 UNE PREMIÈRE ÉDITION SUSPENDUE

La première session, débutée en octobre 2019, se poursuit en 2020 avec une centaine de participants répartis en différents chantiers thématiques : « Formation sociale émancipatrice », « Social-climat : même combat ! », « Les publics invisibilisés », « Contrôle, violences institutionnelles et travail social », « Désobéissance civile », « Pair-aidance », « Plaidoyer social ».

Pour rappel, cette première édition porte sur le "**pouvoir d'agir"[11]**: l'ensemble des participants questionnent les problématiques rencontrées dans le travail social, partagent leurs expériences, pratiques et expertises autour de cette question : **"comment transformer le social pour qu'il transforme la société ? ".**

A la base de ce processus de transformation : la rencontre entre celles et ceux qui ne se croisent pas, bien que concernés par les mêmes enjeux pour s'écouter, nommer, proposer des alternatives. En ce sens, l'Ecole de Transformation Sociale est un **laboratoire vivifiant.**

Après 2 nouvelles journées de construction - **les 10 janvier et 14 février 2020** - la crise sanitaire coupe le processus en plein vol : l'Ecole de Transformation Sociale doit être suspendue à partir du mois de mars 2020. Les 2 rassemblements suivants ainsi que le développement d'actions concrètes et leur présentation prévus en mai 2020 ne pourront avoir lieu.

[11] LE POUVOIR D'AGIR, C'EST LA POSSIBILITÉ DE FIXER DES OBJECTIFS IMPORTANTS POUR DÉPASSER LE SENTIMENT D'IMPUISSANCE ET METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE D'ACTION

Des outils, traces du cheminement collectif, continuent cependant à voir le jour : **l'Abécédaire de la transformation sociale**, une plateforme web de résistance collective à partir de témoignages vidéo et de récits réalisés par ZIN-TV, média d'action collective, pendant les rencontres ETS (sortie prévue en janvier 2021) et **le n°178 de la revue BIS, octobre 2020 [12]**.

Le 2 octobre 2020, une **journée de conclusion intermédiaire de l'ETS** au « DK » à Saint-Gilles a permis le partage de témoignages de participants, la découverte des avancements de la plateforme web et du dossier de la revue BIS n°178 en présence d'une partie des participants.

Plus précisément, cette journée avait pour objectifs :

- De se retrouver, après la mise en suspens du projet
- De faire le point sur l'avancée, les ambitions et les projets de chaque chantier
- De présenter les traces écrites et audiovisuelles, de se les approprier et de les affiner
- D'avoir une réflexion sur la crise sanitaire dans le monde du social
- De coconstruire les suites à donner à notre travail.

Plusieurs moments de présentation se sont succédé dont la présentation de l'article écrit par le CBCS sur le dispositif. L'après-midi, un débat sur la crise Covid-19 et ses répercussions sur la sécurité sociale et le travail social en général a pris place avec ce fil rouge, en filigrane des discussions : « **quelle est la place du travail social dans la gestion de la crise ?** ». Ce débat a suscité des réflexions/idées à envisager pour les suites de l'école de transformation sociale.

Les constats majeurs ayant émergés de cette journée :

- Le social a peu de crédit face au secteur économique qui détient la primauté dans la gestion de cette crise ;
- Il est difficile pour le monde du travail social de défendre sa place face à un manque de données chiffrées qui rendraient compte de sa plus-value ;
- Le travail social a tout intérêt à renforcer la diffusion de « plaidoyers », à faire percoler les constats issus du terrain, à faire résistance autour d'un langage commun.

[12] A RETROUVER ICI HTTPS://WWW.CBCS.BE/REVUES/BIS178/

Cette journée s'est clôturée par un Forum ouvert à travers lequel les participants présents ont exprimé leur souhait de poursuivre la réflexion sur l'impact de la crise sur le travail social et les personnes éloignées/privées des droits sociaux.

Enfin, **l'évaluation** de cette première édition réalisée auprès de participants entre mai et juillet 2020, et coordonnée par le CBCS, souligne également un besoin vital et vivifiant de **« faire ensemble autrement » dans le travail social.**

02 LE CBCS DANS TOUT ÇA

Le dispositif est encadré par **16 animateurs-facilitateurs** (travail en duo d'animation), dont **Jacques Moriau (CBCS),** pour le chantier « Violences institutionnelles et travail social ». Le rôle des animateurs consiste à donner un rythme et des points de repères aux avancements en chantier, l'animateur est le garant du processus collectif tout en laissant l'espace libre à l'émergence des expertises partagées.

Par ailleurs, **Stéphanie Devlésaver (CBCS) coordonne la publication papier** sur le processus de cette Ecole de Transformation sociale, Bruxelles Informations Sociales n°178. De plus, **Cécile Vanden Bossche (CBCS) s'inscrit en tant que participante** à l'ensemble du processus.

La question du « comment travailler avec des regards et profils différents » est au cœur de l'ETS. *Pour rappel, les participants sont dotés de 3 types d'expertise : professionnelle, expérientielle et académique ou institutionnelle. Comment faire collaborer des chercheurs, des intervenants sociaux, des citoyens militants, des artistes engagés, des experts du vécu, des fonctionnaires administratifs, des usagers de service social ? … Comment exploiter cette précieuse ressource de multiplicité de regards et de points de vue sans pour autant re-catégoriser les profils, ré-hiérarchiser les savoirs ? La diversité des groupes - experts du vécu, professionnels, chercheurs, jeunes et moins jeunes -, les rencontres entre différentes visions du monde, l'écoute et le respect des différents points de vue sont autant d'éléments pointés comme des richesses par les participants. Doutes et difficultés à se comprendre sont aussi au rendez-vous : « Comment dialoguer entre monde politique, travail de terrain et engagement citoyen ? ». « Entre militance et bienveillance, arriverons-nous à faire émerger quelque chose ? » (Extrait du BIS n°178, paru en octobre 2020).*

Tant pour le rôle d'animateur que pour le rôle de coordination des traces écrites, le CBCS a une implication conséquente depuis le début du projet, à travers divers types de réunion - **Kern – comité de pilotage du projet politique de l'ETS** qui se réunit environ toutes les 6 semaines - et à toutes **les réunions de construction pédagogique :**

- Construction du cadre pédagogique général et de balises communes. Parce que si les animateurs proviennent d'un même terreau associatif, chacun n'en a pas moins cultivé une culture pédagogique et d'animation spécifique, liée notamment à son institution, sa vision politique du travail social, son parcours personnel, professionnel, militant ;
- Réajustement et élaboration des suites à donner après chaque journée de travail collectif, préparation de certains contenus pour alimenter les recherches et réflexions collectives, etc. Avant chaque journée ETS, l'ensemble des animateurs se réunit 3 à 4h pour débriefer, ajuster le dispositif, co-construire la suite. 3 à 4 heures de réunion de débriefing après chaque séance de travail collectif ;

A cela s'ajoute, lors des journées de mise au travail avec les participants, le **travail d'animation-facilitation** d'un chantier d'une part ; le **travail de prises de notes** à travers les différents chantiers (matériau pour la publication et l'évaluation du dispositif), **les échanges et la participation aux conclusions orales des journées**, d'autre part. Et enfin, le travail de préparation du questionnaire d'évaluation du dispositif, compléments d'enquête par téléphone auprès des participants, dépouillage et document de synthèse à partir des éléments récoltés. L'évaluation sert à la fois d'outil-boussole qui peut orienter tout un chacun dans les équilibres à (ré)inventer pour créer du « commun » (voir les 5 tensions-clés ci-dessous, lire plus dans le BIS n°178) et de points d'attention dans la construction des prochaines éditions de l'ETS (document de synthèse rédigé à destination du Kern).

Le collectif ETS en 5 tensions-clés :

Tension n°1 — Temps pour se rencontrer ou passer à l'action ?
Tension n°2 — Laisser émerger ou planifier ?
Tension n°3 — Parole d'expert ou parole de vécu ?
Tension n°4 — Pouvoir d'agir individuel ou collectif ?
Tension n°5 — Faire commun : entre-soi ou avec les autres ?

03 PISTES POUR 2021

Depuis octobre 2020, le CBCS participe activement à la mise en place d'un **« hors-série » de l'ETS « Coronavirus, un agent de transformation ?** », sous forme de 4 journées qui seront organisées en mai-juin 2021, si les conditions sanitaires le permettent, autour de 3 thématiques : **le logement, l'aide alimentaire, l'économie informelle.**

Ces journées permettront aux participants de choisir un de ces thèmes et réaliser « une enquête » à ce sujet. Cette enquête, au sens de Dewey, aura pour visée de **clarifier, nommer et comprendre des réalités généralement mises au second plan afin de pouvoir les considérer dans leurs pratiques.** L'idée est de les rassembler autour d'une ou deux questions d'enquête, des personnes-ressources sur la thématique (des témoins), et du matériel (articles, podcast, vidéos…). La finalité sera d'adresser un message à un acteur (qu'ils devront définir) avec des recommandations pour « transformer la société » : une sorte de plaidoyer. En outre, toute la démarche sera suivie par des journalistes qui produiront une émission radiophonique sur la thématique. (Agence Alter).

« 4 journées inédites pour interroger le réel et intégrer de nouvelle manière de faire ou de penser. À partir de méthodologies participatives, de questions concrètes, de la rencontre avec des témoins privilégiés, d'un matériel varié », **dans un espace de travail et d'expérimentations partagés, marque de fabrique de l'Ecole de Transformation Sociale.**

3.3. LE COLLECTIF 21

Personne de contact : Alain Willaert

Le CBCS porte le Collectif 21, un groupement qui ambitionne de remettre le fait associatif à l'agenda politique à l'occasion des 100 ans de la loi de 1921 encadrant les ASBL, et qui questionne l'intégration de celles-ci dans le code de sociétés, et par là, la disparition les frontières formelles entre entreprises et associations.

01 LES ORIGINES

1oo ans se sont passés depuis la loi de 1921 et les associations sont aujourd'hui devant des défis importants, tant au niveau de leur existence qu'au niveau du monde et des sociétés dans lesquelles elles évoluent.

La récente intégration des associations au sein du Code des Sociétés et des Associations (CSA) a fait disparaitre l'une des dernières frontières formelles entre « l'entreprise » et « l'association ». Cette évolution a suscité divers questionnements sans qu'un réel débat public ne puisse avoir lieu. Sans non plus prendre le temps de mesurer les potentiels impacts symboliques et pratiques que ce changement allait provoquer sur les institutions elles-mêmes, leurs actions, leur culture.

On sent pourtant bien que les signifiants des termes « associer » et « entreprendre » ne recouvrent pas les mêmes ambitions ni les mêmes praxis.

Inquiètes de ces évolutions, mobilisées par le devenir d'associations militantes et engagées dans les questions sociales, culturelles, de santé…, préoccupées également par les questions démocratiques et participatives que ces transformations pourraient susciter, quelques institutions [13] ont initié le Collectif21 en vue d'interroger l'histoire et les perspectives des associations en Belgique sous différents angles (social, politique, philosophique, administratif et financier, et, économique et ce en lien avec des enjeux tant au niveau de la gouvernance que celle d'un associatif ''durable'' et respectueux des droits humains).

[13] ACTRICES ET ACTEURS DES TEMPS PRÉSENTS, AMNESTY INTERNATIONAL (SECTION FRANCOPHONE), L'AUTRE LIEU, LE CBCS, LES CEMÉA, LE CESEP, LA CESSOC, LA COJ, LE CENTRE FRANCO BASAGLIA, LE CFS, LE COMITÉ BELGE DE L'APPEL DES APPELS, CULTURE ET DÉMOCRATIE, LA FESEFA, ISPAT, LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE, LA LIGUE BRUXELLOISE POUR LA SANTÉ MENTALE, LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES, LE SAS, LE MIROIR VAGABOND, POINTCULTURE, PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE.

Le projet vise également à faire le point sur leur fonction d'innovation sociale, de créativité et de contre-pouvoir ou de résistance.

La démarche initiée par le Collectif21 ambitionne de fédérer un maximum d'acteurs des secteurs associatifs tel que délimité plus haut en vue de dresser des balises d'une future identité associative et, par-delà d'une fonction symbolique, citoyenne et opérationnelle pour « faire Société ». Elle rejoint des questionnements similaires en Europe et dans d'autres pays du monde.

Outre les investigations menées, les questions soulevées et les débats à mener, l'objectif de ce parcours est aussi de réaffirmer le fait associatif comme une composante incontournable de la démocratie et de lui dessiner des perspectives formulables en revendications/recommandations politiques.

Un cheminement, selon nous, nécessaire et d'utilité publique dans une période où de nombreux repères vacillent et où les tendances sont plutôt à la tension ou au repli qu'au « faire société ».

02 REALISATIONS EN 2020

Au cours de l'année 2020, le Collectif21 a structuré son organisation (bureau, groupe porteur, groupes thématiques, décentralisations…), amélioré son site Internet pour qu'il constitue un espace de ressources partagées (www.collectif21.be) et déjà organisé divers événements.

- **Les défis des secteurs associatifs face à l'imposture et à la déshumanisation** (11/01/2020 au DK) avec Hélène L'Heuillet et Jean-Pierre Lebrun ;
- **Les enjeux idéologiques et économiques de la législation** (20/02/2020 à PointCulture) avec Laure Morelli (chargée de formations chez IDÉJI – services et outils pour les asbl), Loïc Bodson (artiste et juriste à la Boutique de Gestion), Talbia Belhouari (cheffe du service Santé de la COCOF) ;
- **L'associatif en temps de crise : résilience et place du secteur associatif face aux politiques publiques** (26/05/2020, enregistré à PointCulture) avec Jacques Moriau, sociologue ULB et CBCS, Ariane Estenne, présidente du MOC et Céline Nieuwenhuys, Secrétaire Générale de la Fédération des Services Sociaux ;

- **L'associatif et l'effondrement des repères** (20/06/2020, enregistré à PointCulture), entretien avec Roland Gori Roland, psychanalyste et initiateur de l'Appel des Appels ;
- **Les associations face au management et à l'inflation administrative** – Les enjeux idéologiques et économiques de la législation (25/06/2020, enregistré à la Fabrique de Théâtre de Frameries) avec Roland de Bodt, directeur de recherches pour l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Geoffroy Carly et Pierre Smet (membre fondateur du Collectif21) ;
- **Les piliers dans la construction du secteur associatif belge** (25/06/2020 enregistré à PointCulture) avec Jean Faniel, directeur général du CRISP, Sylvie Pinchart, Présidente du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente et Benoît Van der Meerschen, Secrétaire Général Adjoint du Centre d'Action Laïque ;
- **Le poids économique des associations** (24/09/2020, en présentiel à PointCulture) avec Sophie Van Malleghem de la Fondation Roi Baudouin (domaine d'action « Engagement sociétal ») et Jacques Moriau, sociologue à l'ULB et chargé de recherche pour le CBCS ;
- **La culture est dans l'après, le futur à inventer et les utopies à saisir** (20/10/2020, enregistré à la Maison du Livre) avec Roland Gori, psychanalyste et initiateur de l'Appel des Appels ;
- **Les associations face à la logique du système économique et aux exigences de financement** (19/11/2020 à distance avec l'appui technique du GSARA) avec Isabelle Philipps, Directrice générale de Credal, et Bernard Bayot, Directeur du réseau Financité et président du CA de NewB.

Un **séminaire résidentiel** de 2 jours réunissant 27 personnes au centre culturel Marcel Hicter à Wépion s'est également tenu les 24 et 25/08/2020 avec une vingtaine d'associations au départ des premiers enseignements des démarches du Collectif21. Il a entre autres été l'occasion de débattre autour de l'étude rédigée par Jean Blairon et publiée sur intermag.be au départ de nos travaux.

Diverses productions ont aussi permis au Collectif21 de se faire connaitre :

- Émission « En quête de sens » sur la Première le 13/06/2020 : La genèse et les défis du Collectif 21 (https://www.rtbf.be/auvio/detail_en-quete-de-sens?id=2646186).
- Divers articles dans les magazines COJ, BEEP, Pluricité, Alter Echos, le Magazine (PointCulture)… à retrouver dans la partie « Ressources » de notre site.

Différentes contributions sous forme de références et de textes de fonds ont également fait l'objet d'un recensement sur notre site.

Le Collectif21 a également initié un cycle de ciné-clubs fin 2020 au départ de productions audiovisuelles traitant du fait associatif, en collaboration avec le CVB et PointCulture.

Enfin, il a relayé nombre d'initiatives traversant le champ associatif en 2020 : Faire Front, Opération Drap blanc ...

03 PERSPECTIVES POUR 2021

L'avenir de l'associatif se présente comme jalonné de nombreux défis face auxquels l'associatif aura à se positionner. À l'entame de l'année du centenaire de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif "*qui ne se livrent pas à des opérations industrielles ou commerciales, et qui ne cherchent pas à procurer à ses membres un gain matériel* (article 1er de la loi) ", il nous semble nécessaire de porter largement dans l'espace public le débat initié afin que l'acte de Faire Association assume in fine sa portée politique, culturelle et pratique.

Pour ce faire, le programme de l'année - arrêté en janvier 2021, sujet à évolutions compte tenu de la situation sanitaire et au gré des enseignements progressifs de toutes nos actions - combinera la poursuite des explorations via des événements en présentiel et à distance, diverses productions (dont un documentaire et un livre) ainsi que divers événements festifs, symboliques et culturels avant un moment de clôture final porteur d'évolutions et de propositions concrètes pour les associations.

Un Film Documentaire

Le Collectif21 s'est adressé au CVB au départ de son expérience pour réaliser un film documentaire (40 à 60 minutes en fonction du budget). L'intérêt et la collaboration se sont formalisés dès 2020.

Le documentaire aura pour vocation de définir ce que le monde associatif est devenu en faisant référence au fil historique, d'identifier le rôle et le sens qu'on lui donne aujourd'hui et les questions qui se posent quant à son évolution future.

Le planning envisage un produit fini pour décembre 2021. Des séquences pourraient déjà être disponibles pour la participation du Collectif21 au Festival des Libertés en octobre.

Un Livre

Le Collectif21 s'est adressé à l'Agence Alter en vue de la rédaction d'un ouvrage permettant d'opérer une synthèse facile d'accès des travaux du Collectif en vue d'une large diffusion.

La Sensibilisation politique

Dès février/mars 2021, un travail sera mené avec des représentant-e-s de chaque parti francophone et les partenaires sociaux sur les plans juridique (le cadre propice pour les associations en fonction de leur spécificité) et philosophique (charte associative ?).

Une fois le tour des partis effectué, le Collectif21 pourra orienter ses conclusions et revendications de décembre 2021 au départ des possibilités entrouvertes de manière à matérialiser rapidement des avancées.

4. Le CBCS collabore avec des institutions bruxelloises

Le CBCS travaille en concertation et en collaboration avec plusieurs acteurs pour **renforcer la cohérence et l'intégration de la politique d'aide et de soins à Bruxelles.** A cet effet, les groupes Ars Collaborandi et Care in the City regroupent, pour le premier, des structures d'appui à la première ligne des autres communautés (Cocom et VGC) et, pour le second, les mêmes acteurs rejoints par Perspective.brussels, l'organisme en charge de l'urbanisme et l'aménagement du territoire à Bruxelles.

Le CBCS a également initié une collaboration avec les acteurs du Secteur de la Promotion de la Santé à Bruxelles. Depuis juin 2020, il coordonne un groupe de travail destiné à renforcer l'articulation entre ce secteur et celui de l'ambulatoire.

Enfin, la crise sanitaire a été l'opportunité de démarrer un partenariat avec Iriscare à la suite de la saturation des hôpitaux liée à la seconde vague de la Covid-19.

4.1. ARS COLLABORANDI ET CARE IN THE CITY

Personne de contact : Evelyne Wetz

En juillet 2019, les accords de majorité Cocof-Cocom intègrent la volonté de se doter d'un outil de gouvernance pertinent pour le déploiement de dispositifs d'aide et de soins organisés par les Communautés, mais pensés sur une base régionale.

Le CBCS n'a pas attendu ces accords pour entamer des collaborations avec plusieurs acteurs communautaires et régionaux dans le but de travailler la cohérence de la politique d'aide et de soin à Bruxelles.

Ce travail, le CBCS le mène au sein de deux groupes :

- Le groupe de travail ***Ars Collaborandi*** est une collaboration bruxelloise entre différentes structures d'appui de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune, de la Communauté flamande et de la Commission communautaire flamande. Ce groupe réunit, en plus du CBCS, les partenaires suivants : le Centre de documentation et de Coordination sociales, l'Observatoire de la Santé et du Social, BRUSANO, le Kenniscentrum WWZ et Huis voor gezondheid. ***Ars Collaborandi*** **intensifie la collaboration et l'échange de points de vue sur la santé et l'action sociale, au-delà des frontières linguistiques et communautaires.**

- Le groupe de travail ***Care in the city*** intègre, lui, la dimension régionale : il réunit les mêmes organismes autour de Perspective.brussels, pour **faire le lien entre les matières régionales (urbanisme et aménagement du territoire) et communautaires (social/santé)**. En effet, le cadre de vie constitue un déterminant essentiel de la santé et du bien-être de la population. Dans le cadre de la planification urbaine, les équipements et services de soins et d'aide aux personnes doivent être pensés en collaboration avec les acteurs du secteur.

Durant les premiers mois de la pandémie, ces collaborations avec les partenaires communautaires et régionaux ont beaucoup souffert. Les organismes présents au sein de ces groupes se sont dans un premier temps – le CBCS également – focalisés sur l'urgence des secteurs qui les concernaient directement.

Ceci ne présuppose bien entendu pas de l'intérêt stratégique que représente la réflexion au sein de ces groupes. D'ailleurs, dès juin 2020, les différents partenaires manifestent et soulignent l'importance de réinvestir ces groupes de travail d'autant plus si l'on souhaite gérer plus efficacement une seconde vague éventuelle. Dès le début du déconfinement, le transfert d'informations entre les partenaires par rapport à la gestion de la crise reprend et permet de nourrir la réflexion au sein de nos secteurs respectifs.

Au sein du groupe Ars Collaborandi, une démarche entamée fin 2019 verra sa concrétisation en ce début 2021. Durant l'année 2020, les partenaires ont collaboré à la **rédaction d'un Cahier du Kenniscentrum WWZ** destiné à dresser le panorama de l'offre d'aide et de soins à Bruxelles. L'idée est d'apporter un outil pour rendre compte de la complexité bruxelloise. Au-delà du fait que cela nous a permis d'apprendre sur la manière dont fonctionne les autres partenaires, il s'agit avant tout d'une opportunité prise d'ouvrir la réflexion et la compréhension que nous avons les uns des autres.

C'est un premier pas vers plus de cohérence et de participation entre les acteurs des différentes entités fédérées à Bruxelles et donc vers une vision commune de Bruxelles.

Le groupe de travail Care in the City a souffert des mêmes travers à la suite de l'apparition de la COVID-19 en Belgique. Les réunions prévues début 2020 ont été annulées afin de pallier au plus urgent. En juin 2020, une première réunion permet de faire le point. Le CBCS qui jusqu'à présent n'avait pas les moyens d'investir davantage au sein de ce groupe, propose directement d'ouvrir un nouveau groupe de travail sur l'état des locaux dans lesquels sont logées les associations bruxelloises de l'ambulatoire.

Aucun acteur ne peut pour l'instant s'y investir. Dès lors, le CBCS avancera de son côté en collectant une série d'informations sur la question. A partir de nos lectures, nous avons défini plusieurs objectifs à réaliser dans le cadre de cette étude :

- Sur base de la règlementation sur le bien-être au travail (SPF ETCS et ABBET) ; établir une checklist à vérifier pour les locaux de travail
- Etablir un monitoring des locaux associatifs (Cocof, Cocom et VGC) et faire un diagnostic
- Intégrer les points inscrits dans les agréments des associations
- Etablir des thématiques et critères pour définir la qualité des locaux
- Intégrer l'incidence de la Covid-19 par rapport à la thématique des locaux

En septembre 2020, le CBCS publie la note de vision de l'Inter Fédération ambulatoire (voir supra p. 10). Cette note est présentée dans divers lieux de consultation et de concertation à Bruxelles afin de nourrir le débat. Dès octobre 2020, une réflexion est entamée pour donner suite à cette note et la rendre opérationnelle. **Le CBCS imagine plusieurs chantiers dont un travail à réaliser sur la question des territoires, notion centrale à partir de laquelle devrait être pensée l'organisation de l'offre d'aide et de soins. Conscient que cette notion est investie dans divers lieux de réflexions et au sein de projets menés à Bruxelles, le CBCS constate néanmoins qu'aucun travail de capitalisation et de formalisation n'a été fait.**

Il est nécessaire d'ouvrir rapidement ce nouveau chantier au sein de Care in the City. Cette décision impose de mettre entre parenthèses le travail entamé sur les bâtiments des associations à Bruxelles. Cette question reste pour autant essentielle aux yeux du CBCS et il conviendra de relancer la réflexion au moment opportun.

L'année 2021 sera donc consacrée à la mise en place d'un GT « Territoires » au sein du groupe Care in the City. Ce groupe de travail devra investir la question des territoires, base à partir de laquelle est pensée la programmation de l'offre d'aide et de soins (selon la note de vision).

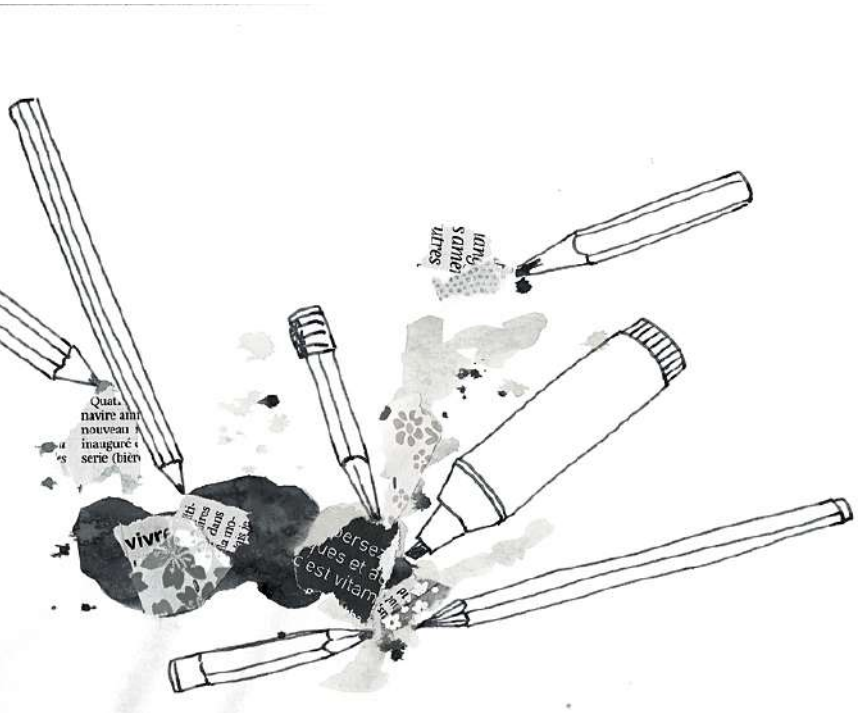

4.2. GROUPE DE TRAVAIL IFA - PROMOTION SANTÉ

Personne de contact : Evelyne Wetz

Les accords de majorité intègrent également la volonté de faire le lien entre le secteur Promotion de la santé et les services ambulatoires dans une optique de continuum, d'articuler les approches portant sur la Promotion de la santé et la qualité de vie et les services d'aide et de soins.

Dans le cadre de la note de vision, l**es secteurs ambulatoires insistent sur le fait qu'une vision politique de la santé et du social ne peut être cohérente que si elle s'articule aux politiques de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques.** Si l'on valorise et développe les synergies entre ces différentes politiques, cela permettra de ne pas enliser les politiques de la santé et du social dans une logique essentiellement palliative et curative.

Au moment du déconfinement, lors d'une réunion de l'IFA, deux membres du secteur Promotion de la Santé sont invités à partager leur expertise aux secteurs ambulatoires notamment dans le cadre du déconfinement. A cet instant, beaucoup de services faisaient face à des problèmes dans la communication vers les publics. A la suite de cette réunion, le CBCS décide de mettre en place un groupe de travail pour aller plus loin dans la réflexion et imaginer les ponts à faire entre nos deux secteurs.

Entre juin et décembre 2020, 4 réunions ont permis aux acteurs présents dans ce groupe de travail de faire connaissance et exprimer leurs attentes par rapport à une future collaboration. L'objectif fixé est de créer des ponts entre nos secteurs et améliorer le continuum Promotion de la Santé – Prévention – Soins en Région bruxelloise.

Pour parvenir à cet objectif, le groupe s'est fixé un **objectif intermédiaire : saisir la manière dont chaque secteur peut être complémentaire à l'autre en organisant une journée/demi-journée d'interconnaissance** pour apprendre de l'autre (son fonctionnement, ses méthodes de travail, ses pratiques professionnelles…). L'objectif final serait de concrétiser des collaborations entre nos secteurs.

Au fil de nos réunions, les partenaires ont identifié **3 axes de réflexion** sur lesquels focaliser la discussion dans le cadre des demi-journées d'interconnaissance :

- **Le continuum urgence/continuité** : comment s'extraire de l'urgence pour apporter une réponse dans la continuité ?
- **Le travail individuel/collectif** : comment un outil pédagogique développé pour être utilisé en groupe peut-il être utile en relation interindividuelle ? Comment les deux approches peuvent s'enrichir l'une l'autre ?
- **La logique de projet/service** : comment ces deux logiques peuvent-elles se rencontrer sur le terrain ?

Pour l'année 2021, la décision implique de mettre en place ces 3 demi-journées d'interconnaissances entre le mois de mai et juin 2021. L'objectif est de faire ressortir l'expertise des acteurs. Durant ces 3 demi-journées, il y aura 3 panels équilibrés (promotion de la santé et ambulatoire) d'acteurs invités à échanger autour des axes de réflexion ci-dessus et des questions qui en découlent.

Pour encourager la discussion, le groupe de travail décide de sélectionner des projets-ressources invités à partager leur expérience pour faire démarrer la discussion. Ces projets-ressources sont sélectionnés en fonction de critères :

- Critère 1 : double casquette avec beaucoup d'expérience
- Critère 2 : institution avec fonction d'aide ou de soins qui se lance dans la Promotion de la Santé
- Critère 3 : beaucoup d'expérience en ambulatoire avec des projets en Promotion de la Santé mais sans reconnaissance

4.3. IRISCARE

Personne de contact : Evelyne Wetz

Octobre 2020, les secteurs hospitaliers, de maisons de repos MR-MRS et les centres d'hébergement pour personnes en situation de handicap sont en pénurie de personnel par suite de la gravité de la pandémie du COVID-19 et l'exceptionnelle longueur de la crise. Les prévisions les plus optimistes prévoient un retour « à la normale » en été 2021 au plus tôt. L'urgence sanitaire à laquelle nous devons faire face demande la plus grande solidarité entre professionnels de l'aide et du soin.

C'est dans ce contexte que, fin octobre 2020, le Cabinet du Ministre Maron sollicite le CBCS afin d'organiser une solidarité entre les secteurs ambulatoires et les secteurs hospitaliers, MR-MRS et centre d'hébergement. L'idée est de prêter main forte aux hôpitaux, maisons de repos et centres d'hébergement en permettant aux professionnels de l'ambulatoire d'être mis à disposition de ce type d'institution, et ce, sur base volontaire.

Conscients que la situation du personnel de l'ambulatoire est également préoccupante, le CBCS entame d'abord un dialogue avec les secteurs de l'ambulatoire au sein de l'IFA. La gravité de la situation impose de n'exclure aucune piste (par exemple, certains travailleurs dans l'impossibilité d'exercer en raison de la crise peuvent venir en aide s'ils le souhaitent).

En parallèle, des contacts sont pris avec BRUSANO et Iriscare pour penser un dispositif qui puisse faire le lien avec les besoins des institutions en question. Une réunion entre le CBCS et l'équipe d'Iriscare permet d'établir les bases d'une collaboration entre nos services. En effet, Iriscare dispose déjà d'un dispositif propre et coordonne un appel à volontaire. Par souci d'efficacité, le CBCS décide de se calquer sur ce dispositif existant et d'y intégrer un volet relatif à la mise à disposition de personnel. Le CBCS propose de travailler à mi-temps sur ce dispositif ainsi que sa coordination.

Une procédure est mise en place avec Iriscare qui dispose d'un formulaire en ligne à compléter pour se proposer volontaire ou comme personnel mis à disposition. Iriscare centralise ces informations dans une base de données. Un appel est fait à destination des institutions en demande de volontaires et une équipe est mise en place pour effectuer un matching entre les demandes des institutions et la base de données de volontaires.

Afin d'offrir un cadre juridique clair, la procédure mise en place permet de mentionner la volonté d'être mis à disposition d'un hôpital ou d'une maison de repos. Une convention tripartite est ensuite signée entre le travailleur, son employeur et l'institution pour laquelle il est mis à disposition.

Entre octobre 2020 et janvier 2021, ce sont pas moins de 135 volontaires qui ont été transférés au sein de 34 institutions en manque criant de personnel. Il est prévu que le dispositif soit maintenu jusque fin mars 2021. Une évaluation sera menée à ce moment-là pour estimer s'il y a lieu de prolonger le dispositif ou non en fonction de l'évolution de la situation.

A noter que ce travail a permis de tisser des ponts entre le CBCS et Iriscare. Au-delà de la coordination de ce dispositif d'appel à volontaire, **l'ambition du CBCS est d'apporter l'expertise des secteurs ambulatoires dans le cadre d'une réflexion plus large sur la réorganisation du système de soin** pour éviter la dynamique d'entonnoir vers l'hôpital au moment de crises majeures, comme c'est le cas aujourd'hui.

Un premier pas vers une collaboration a déjà eu lieu. En décembre 2020, une réunion s'est tenue afin d'inclure l'expertise du CBCS par rapport à la réforme de la législation pour les structures d'accueil pour personnes âgées.

5. Le CBCS analyse, rédige et communique

Les travaux rédactionnels du CBCS informent et/ou questionnent sur les sujets qui font l'actualité dans les matières du social, au sens large, et de la santé ambulatoire à Bruxelles.

Nous nous adressons aux intervenants (travailleurs de terrain, professionnels en formation, bénévoles...), aux pouvoirs publics, aux médias, et à toute personne intéressée par les thématiques traitées.

Le CBCS défend les droits sociaux et économiques des personnes. Il interroge les modes d'organisation de notre société, notamment par la place de la compétition et de la responsabilisation individuelles. Le CBCS promeut le développement des potentialités des collectifs et des individus dans une perspective d'émancipation.

5.1. BRUXELLES INFORMATIONS SOCIALES

Personne de contact : Stéphanie Devlésaver

Le BIS, c'est la revue d'informations du CBCS. En octobre 2020, le CBCS publie le n°178 dont voici le titre : « Faire commun : travail social et résistances ». Le BIS s'articule autour de cette question : comment lutter ensemble – professionnels du social-santé, citoyens-usagers, militants – dans un contexte de crise sociale, économique et politique pour plus de justice sociale ?

Et si, au commencement, il n'y avait que de petites révoltes discrètes à partir des colères et des découragements de chacun qu'il nous fallait transformer en points de résistances collectifs, joyeux et optimistes ? C'est ce que la première édition 2019-2020 de l'Ecole de Transformation Sociale a expérimenté, à partir de cette question : « comment transformer le social pour qu'il transforme la société ? ». Le dossier du BIS retrace cette expérience tout en la situant dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19. Et questionne le rôle que peut jouer le travail social, une fois cet inédit derrière nous : « Comment assurer les avancées en termes d'égalités sociales et de santé réalisées au plus fort de la crise ? Et comment le travail social peut-il contribuer à les préserver ? ».

Fruits de rencontres et de collaborations entre travailleurs de terrain, chercheurs, usagers des services, … la revue BIS se construit comme un outil de vulgarisation et de réflexion commune. Elle permet de questionner les manières de travailler ensemble, d'interroger les modes d'organisation de notre société. C'est dans cet esprit qu'elle se penche sur cet espace de travail et d'expérimentations partagées qu'est l'Ecole de Transformation Sociale. A travers un regard critique et réflexif sur le dispositif, une analyse sociologique des répercussions de la crise COVID-19 dans le travail social, des interviews de travailleurs du social et de l'environnement sur la « convergence des luttes » et comment « faire acte de résistance », des interviews de participants à l'ETS, … le dossier donne à voir à la fois la richesse du collectif et les obstacles et autres tensions à dépasser quand il est question de construire « une communauté de pratiques et de savoirs » pour repenser le travail social.

D'un point de vue technique, la Revue Bruxelles Informations Sociales est disponible depuis cette année 2020 en format One Page sur le site du CBCS, A découvrir par ici : https://www.cbcs.be/revues/bis178/
La revue peut également être téléchargée en intégralité (PDF) ou demandée en version papier.

5.2. OUTILS DE COMMUNICATION

Personnes de contact : Stéphanie Devlésaver,
Cécile Vanden Bossche et Alain Willaert

LA NEWSLETTER

La newsletter du CBCS est composée et diffusée deux fois par mois (sauf congés scolaires). L'objectif : annoncer et faire écho des besoins et de l'actualité de l'associatif bruxellois à travers une approche engagée, transmettre l'information interne au CBCS ainsi que celles de ses partenaires social-santé : publications, agenda d'événements, offres d'emploi, formations, des appels à projets, articles de presse, etc.

Au 31 décembre 2020, la newsletter compte plus de 4000 abonnés.

FACEBOOK

La page Facebook du CBCS compte, au 31 décembre 2020, 1068 abonnés.

Le CBCS administre également les pages « Souffrance & travail social », en partenariat avec la LBSM et « Hors circuit », en partenariat avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités .

5.3. UNE RECHERCHE MENÉE PAR LE CBCS

Personnes de contact: Evelyne Wetz et
Matthias Rosenzweig

Le CBCS, en tant qu'interlocuteur privilégié de l'associatif en social-santé et travaillant activement aux dynamiques transcommunautaires à Bruxelles, a reçu en 2019 un mandat du Gouvernement francophone bruxellois pour la production d'une analyse visant à préfigurer la mise en œuvre d'une nouvelle instance de concertation non-marchand à destination des secteurs Cocof et Cocom. Cette étude fait suite au Protocole d'accord non-marchand Cocof-Cocom du 18 juillet 2018.

Dès octobre 2019, deux chercheurs s'engagent dans cette analyse relative à la concertation dans le secteur non-marchand à Bruxelles. Le protocole d'enquête adopté est le suivant :

- Une **première phase exploratoire** (analyse documentaire et entretiens exploratoires) pour établir un état des lieux de la concertation et de la consultation dans le secteur non-marchand à Bruxelles (fin 2019)
- Une **seconde phase d'entretiens semi-directifs** destinés à collecter les attentes et les avis des signataires de l'accord non-marchand 2018 par rapport à la concertation sociale (janvier 2020 à mars 2020)
- Une **dernière phase d'analyse transversale du corpus d'entretiens** permettant d'établir des modèles par rapport à cette nouvelle instance de concertation (avantages et inconvénients) et de formuler des recommandations (avril et mai 2020)

Les entretiens des différentes parties prenantes se sont terminés fin février. Dès le mois de mars, le CBCS a entrepris l'analyse transversale du corpus d'entretiens. Une méthodologie a été établie afin de pouvoir comparer les réponses apportées au guide d'entretien établi par nos chercheurs.

A noter que l'agenda initialement prévu a été bousculé par la crise sanitaire à laquelle nous sommes toujours confrontés aujourd'hui. Ainsi, la réunion du Comité de Pilotage prévue début avril 2020 a dû être annulée. Il a finalement été décidé de laisser à chacun le soin d'envoyer ses commentaires sur une première version de l'analyse. L'important était de permettre à chacun de s'approprier l'analyse.

Une première version du rapport est parvenue aux membres du Comité fin mars 2020. Vu l'importance des données et informations collectées, les chercheurs du CBCS ont pris la décision d'établir une version synthétique et une version détaillée du rapport. La version détaillée, destinée à un public plus large, reprend davantage d'informations relatives à la concertation sociale belge et ses acteurs. Ces éclaircissements ont été retirés de la version synthétique, les chercheurs estimant que la majorité des acteurs signataires des accords, vu leur expérience, étaient déjà au fait de toutes ces subtilités.

Le rapport développe trois modèles hypothétiques d'instance de concertation et intègre, pour chacun de ces modèles, les éléments positifs et négatifs relatifs à la mise en place de ces modèles.

Durant le mois d'avril 2020, les chercheurs intègrent l'ensemble des commentaires reçus. A ces modifications s'ajoute le modèle d'instance développé par BRUXEO. Etant donné qu'il s'agit d'un acteur incontournable en matière de concertation dans le non-marchand, nous avons ajouté tel quel le modèle de BRUXEO aux 3 modèles développés par le CBCS. Bien entendu, ce modèle a également fait l'objet d'une analyse développée dans le rapport.

Le mois de mai a été l'occasion de développer une série de recommandations dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle instance de concertation à Bruxelles. Ces recommandations n'ont pas été soumises préalablement aux signataires des ANM afin de garder une objectivité et une indépendance par rapport à ces recommandations. Elles sont donc formulées par le CBCS et n'engagent que lui.

6. Le CBCS se transforme

L'année 2020 a été l'occasion de nombreux temps de réflexion au sein de l'équipe du CBCS.

Dès juin 2020, les membres de l'équipe ressentent le besoin de faire le point sur les missions, la vision et le rôle de chacun au sein du CBCS.

En septembre 2020, une mise au vert a lieu. Elle constitue le début d'un travail de redéfinition et de repositionnement stratégique du CBCS.

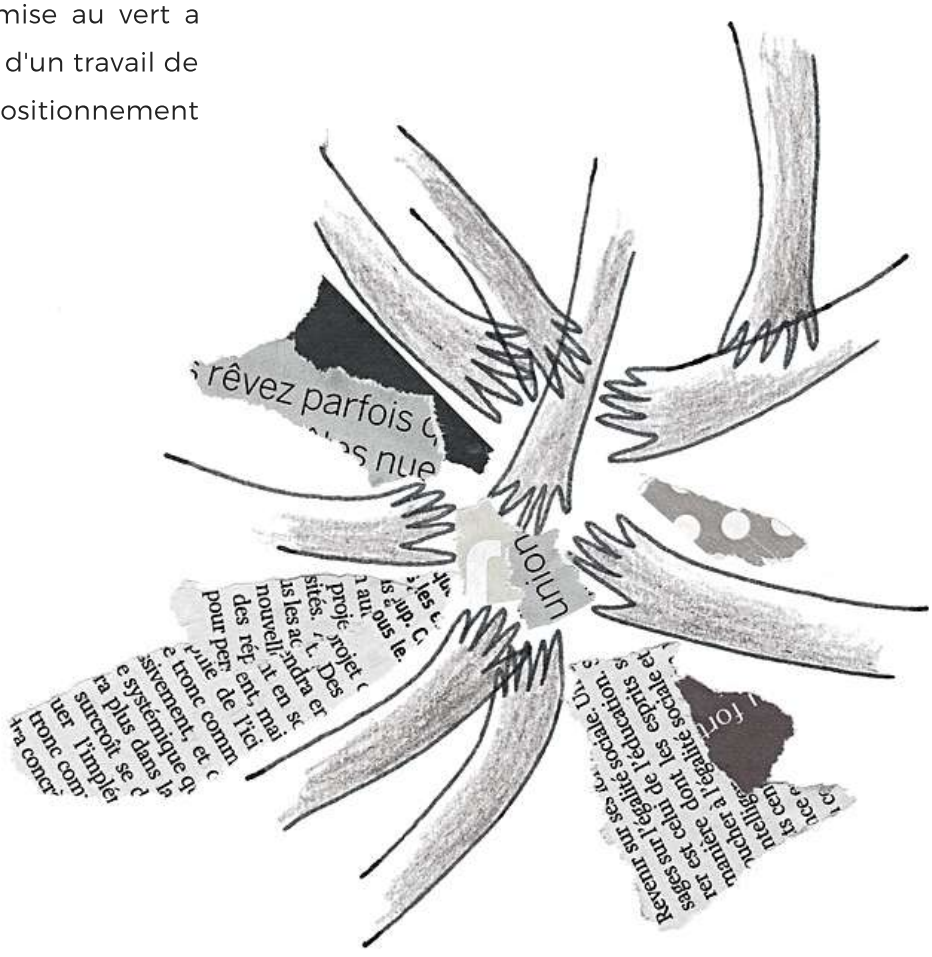

6.1. REDÉFINIR LE CBCS

Personne de contact: Evelyne Wetz

L'équipe du CBCS a consacré la journée du 3/09/2020 à une mise au vert pour redéfinir ses priorités, ses missions, ses perspectives. L'organisation de la journée a été confiée à Happy Team, asbl qui accompagne les organisations à exprimer leurs ambitions et à s'adapter aux évolutions du contexte de travail. Grâce à ce temps de réflexion constructif, le CBCS a pu définir les actions qu'il veut développer et renforcer de manière autonome au cours de l'année à venir.

Le CBCS avance actuellement pour atteindre les **5 premiers axes** définis de commun accord lors de la supervision de septembre :

1. **Présenter le CBCS de manière univoque**
2. **Revoir la façon de travailler en équipe pour gagner en efficacité**
3. **Oser se vendre/améliorer notre communication**
4. **Mieux se connecter aux acteurs de terrain**
5. **Repenser le financement/le lobbying**

Evelyne Wetz coordonne l'avancée du chantier en programmant des temps de travail réguliers de construction collective pour parvenir aux changements souhaités :

- Définir ensemble des espaces de dialogue pour que chacun s'approprie ce changement
- Produire une stratégie qui tienne compte des savoir-être et savoir-faire de chacun

Ces différents axes de travail pointent la nécessité de renouveler notre manière de nous définir, de communiquer et de nous positionner dans nos relations avec les acteurs du secteur. Cette nécessité n'est pas sans lien avec un élément au centre de la note de vision du CBCS, à savoir, celui de développer un « service d'appui » digne de ce nom pour l'ensemble des secteurs du décret ambulatoire. Le CBCS veut être à la hauteur des défis qui se posent déjà actuellement mais également de ceux qui vont se poser à l'avenir en positionnant le CBCS comme un organe de coordination solide auprès de l'ensemble de ses membres.

Dans le cadre de ce processus et notamment de l'axe de travail relatif à la communication du CBCS, l'équipe du CBCS a décidé de renouveler son site internet.

6.2. RENOUVELER NOTRE SITE INTERNET

Personne de contact: Stéphanie Devlésaver

Des possibilités techniques et visuelles….

Notre site Internet actuel, basé sur le système de publication SPIP, devient dépassé (et le sera complètement dans quelques années) n'étant plus actualisé en suffisance par ses concepteurs. Nous proposons donc une refonte du site Internet à partir d'un système de publication WORDPRESS qui permet une meilleure cohérence graphique, une mise en page plus flexible et lisible pour les internautes, ce qui améliorera la mise en valeur de nos publications et actions.

…. Une redéfinition de qui est le CBCS et comment travailler au mieux !

Ces améliorations techniques et visuelles entrent en totale adéquation avec la réflexion globale que mène actuellement l'équipe du CBCS sur ce qu'il est, ses missions, ses perspectives.

Le renouvellement du site sera réalisé en collaboration avec Banlieues asbl (https://banlieues.be/), déjà actuellement responsable de notre site.
Sur base d'un devis réalisé pour fin décembre 2020, le projet pourra débuter dès janvier 2021. Idéalement, le nouveau site devrait voir le jour en juin-juillet 2021.

L'idée générale est un site épuré, aéré, simple. Un site qui évite le trop plein d'indications de navigation, mais qui conserve des chemins cohérents et intuitifs pour guider la recherche d'informations : moteur de recherche sur l'ensemble du site, quelques onglets statiques associés à des infos mises en évidence grâce aux visuels, dynamique apportée par l'intégration aisée de formats variés et qui évite de rester uniquement dans le textuel : capsules vidéo, podcasts, …

En un mot, un site Internet au service de la visibilité et de la mise en valeur de ce qu'on est et de ce qu'on fait !

6.3. CONTINUER À SE FORMER

Stéphanie Devlésaver, dans le cadre de ses fonctions rédactionnelles au CBCS, a participé à 2 formations en 2020 pour nourrir son travail à la fois du côté de l'**éducation permanente** – comment faire de l'écriture un outil au service du collectif : questionner l'écriture comme bien commun – et du côté du **journalisme** – associer une mise en récit et une démarche journalistique rigoureuse, focus sur certains ressorts et techniques d'écriture de portraits et de reportages de presse.

- **« Ruche d'écriture »** : un atelier d'écriture de 3 jours - ÉCRITURE, MATIÈRE PREMIÈRE – les 1, 2 & 3 juillet 2020, organisé par le CFCC/CESEP et La Maison du Livre, à Bruxelles.

- **« Rendre son sujet palpitant »** et **« rédiger des portraits inoubliables »** - les 5 & 12 octobre 2020, organisé par l'Association des Journalistes Professionnels (AJP), à Bruxelles.

7. La gestion interne au CBCS

7.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : Catherine Ballant, Dikra Charradi, Eric Colle, Eric Fairier, Manu Gonçalves, Karim Majoros, Céline Nieuwenhuys (Trésorerie), Christine Noël, Solveig Pahud, Michel Pettiaux (Vice-présidence), Michel Roland (présidence) et Fatima Zaitouni.

En 2020, nous avons appris avec grande tristesse le décès d'une de nos plus anciennes et fidèles administratrices, Lydwine Verhaegen. Lydwine se battait contre la maladie depuis plusieurs années déjà. S'excusant de ne plus pouvoir participer activement aux réunions, elle ne manquait jamais de se tenir informée par téléphone de l'avancement de nos projets.

Marc Dumont était administrateur du CBCS de longue date. Il a démissionné lors de sa prise de pension. La FMSB qu'il représentait, ne l'a pas remplacé.

Emilie Saey (FCPPF) et Christine Vanhessen (AMA) ont démissionné pour des raisons d'agenda. Leurs organismes ne les ont pas remplacées.

Stéphanie Marlier (FSB) a été remplacée par Dikra Charradi.

Gaëtan De Laever (FLCPF) a été remplacé par Karim Majoros.

Yves Dupuis, Samira Kholti, Germaine Nzuanzu et Pierre Schoemann représentaient les partenaires sociaux et étaient administrateurs-délégués à la DEQ-T. Afin de garantir la liberté et l'autonomie du CBCS dans ses activités, ils ont démissionné du conseil d'administration. Ils restent associés à la DEQ-T, qui a au fil des années pleinement été intégrée aux activités du CBCS.

7.2. L'ÉQUIPE DU CBCS

STÉPHANIE DEVLÉSAVER

Pour les activités liées à la rédaction d'informations sociales ainsi que pour leur diffusion via notre newsletter et les réseaux sociaux
4/5 ETP - ACS

CÉCILE VANDEN BOSSCHE

Pour les activités liées à la rédaction d'informations sociales ainsi que pour leur diffusion via notre newsletter et les réseaux sociaux
1/5 ETP - ACS

JACQUES MORIAU

Pour analyser l'impact de l'environnement social, économique et politique sur le travail de terrain
3/5 ETP - Cocof

EVELYNE WETZ

Pour construire des ponts transcommunautaires et des canaux intersectoriels
3/5 ETP - Initiative Social-Santé jusqu'au 31/10
1 ETP - Initiative Santé jusqu'au 31/12

ALAIN WILLAERT

pour s'assurer de la cohérence des diverses activités et maintenir le bateau à flot d'un point de vue administratif et financier
1 ETP - ACS

MATTHIAS ROSENZWEIG

Matthias était engagé pour mener une étude bien précise, dans le cadre des Accords du Non-Marchand 2018. Le rapport final a été rendu à son commanditaire fin mai et le contrat s'est achevé.

8. Annexe

LES ACTIVITÉS DU CBCS AU REGARD DE SON AGRÉMENT COMME ORGANISME INTERSECTORIEL DE COORDINATION AGRÉÉ PAR LA COCOF

Le CBCS est l'organisme intersectoriel de coordination agréé dans le cadre du Décret CoCoF du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, dit décret « ambulatoire ».

L'article 144 du décret précise les missions du CBCS :
« Le Collège peut agréer un organisme intersectoriel de coordination selon les critères et les modalités qu'il détermine.
L'organisme intersectoriel de coordination :

- *1° rassemble au moins 50% des services ambulatoires tels que définis à l'article 2, 2° agréés du présent décret et au moins 9 secteurs tels que définis à l'article 2, 5 ° du présent décret.*
- *2° développe une coordination avec les secteurs de l'aide aux personnes handicapées, de la cohésion sociale, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'hébergement.*
- *3° peut en outre développer des coordinations avec tout autre secteur concernant la population bruxelloise. »*

Actuellement, 153 fédérations, regroupements d'associations et associations sont membres du CBCS, dont 100 agréés dans le cadre du décret ambulatoire.

Le CBCS remplit sa mission d'organisme intersectoriel de coordination par 3 types d'activités distinctes, correspondant aux trois alinéas de l'article du décret qui l'agrée. Mais ces activités s'imbriquent utilement.

La coordination (mise en place d'un lieu de rencontre propice au dialogue, secrétariat et suivi des dossiers, …) d'une Inter-fédération des secteurs du décret ambulatoire CoCoF (IFA), avec pour objectif de favoriser la réflexion et le travail intersectoriel est une application de l'alinéa 1 de l'art. 144 du décret ambulatoire, créant l'organisme intersectoriel de coordination. Le CBCS agit ici comme un point d'appui.

La production de rapports et d'analyses dans le but de nourrir le dialogue sociopolitique des secteurs de l'action sociale, de la famille, de la santé, de l'insertion socioprofessionnelle, de la cohésion sociale, du handicap, de l'hébergement, et plus récemment, de la promotion de la santé CoCoF est une application de l'alinéa 2 de l'art. 144 du décret.

La diffusion et la production d'articles d'information spécialisée en social-santé à destination des professionnels et futurs professionnels du social (au sens large), de la santé et de tout autre secteur concernant la population bruxelloise, et, plus récemment, la participation aux groupes de travail transcommunautaires Ars Collaborandi et Care in the city, réunissant différents points d'appui à la 1ère ligne, dont l'Observatoire du social et de la santé, le CDCS et le Kenniscentrum Welzijn Wonen Zorg sont des applications de l'alinéa 3 de l'art. 144 du décret.

Également, le Gouvernement francophone de la Région de Bruxelles-Capitale a confié au CBCS un rôle transversal dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative prévue par le 'décret ambulatoire'.

Par cycle de 3 ans, le CBCS promeut une démarche transversale d'évaluation qualitative d'une ou plusieurs thématiques retenues par le Collège francophone en vertu du décret. Ces analyses concourent à éclairer les secteurs et l'autorité politique, par exemple, sur les dimensions d'accessibilité de l'offre de services mise en tension avec la pénibilité du travail. Le postulat est que la démarche transversale d'évaluation qualitative et les démarches locales menées par les services agréés se renforcent mutuellement.

La thématique retenue pour le présent triennat est « Travail en réseau : transversalité ambulatoire ». Le CREBIS, l'ETS et le Collectif21 en sont la mise en œuvre.

Comme tous les services agréés dans le cadre du décret ambulatoire, le CBCS est tenu de mettre en œuvre une démarche d'évaluation qualitative individuelle (DEQ-L). Pour les années 2020-23, la thématique choisie est « la communication externe vers les différents publics cibles via la construction d'une stratégie de communication adaptée aux missions ». Les actions du CBCS exposées au chapitre 6 « Le CBCS se transforme » répondent aux prescrits de la DEQ-L.

Le CBCS veut être à la hauteur des défis qui se posent déjà actuellement mais également de ceux qui vont se poser à l'avenir. Les attentes sont en augmentation constante, alors que la subvention au CBCS n'a pas évolué (hors indexation) depuis son agrément en 2010.

Nous sommes en manque cruel de moyens humains pour mener à bien les missions dont nous avons la charge. Les fédérations des services social - santé sont demandeuses d'une coordination plus solide (cf. Note de Vision) c'est-à-dire une coordination qui dispose du temps et des moyens pour répondre aux multiples demandes mais aussi pour initier des projets de collaboration entre services et assurer la défense de la Note de Vision auprès des différents acteurs. L'administration nous demande également de prendre un rôle plus important dans la coordination des secteurs.

Par ailleurs, le CBCS s'est engagé au sein de deux groupes de travail indispensables pour concevoir une vision intégrée du social - santé du Bruxelles de demain. Or, jusqu'ici, bien que soutenant la force et l'utilité de ces GT dans la volonté de penser l'exercice des compétences social - santé par les communautés de manière concertée et complémentaire, sur une base régionale, le CBCS ne peut que peu par rapport à l'investissement que peuvent y consentir les structures CoCoM et VGC.

Le CBCS a besoin d'un refinancement structurel.